

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni l'auditorium de la Villa Bedat, Rue de l'intendant d'Etigny, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 1^{er} décembre 2023,
Secrétaire de séance : Sami BOURI

Etaient présents 49 titulaires, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Fabienne TOUVARD à J. LABORDE, Muriel BIOT à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Patrick MAILLET à Brigitte ROSSI, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Flora LAPERNE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Jean CONTOU-CARRÈRE à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Jean-François CAZAUX, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Jean-Michel IDOPE, Daniel LACRAMPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY,

RAPPORT N°231207-14-FIN
AMORTISSEMENTS EN M57 : PRORATA TEMPORIS

J-L. ESTOURNES explique que suite à l'application de la nomenclature M57, au 1^{er} janvier 2024, il convient de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Il est proposé de conserver les durées d'amortissement antérieurement appliquées dans le cadre de l'instruction M14 conformément aux délibérations n°170926-07, n°04-171220-FIN, n°04-190606-FIN et 09-191107-FIN et de les adapter à l'instruction M57.

Ainsi pour les biens acquis par la Communauté de Communes du Haut-Béarn à compter du 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissements seront les suivantes :

Compte	Libellé amortissement	Durée
202	Frais de réalisation des documents d'urbanisme et à la numération du cadastre	10 ans
2031	Frais d'études	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
204 ..	Subventions d'équipement versées	15 ans
2041411	Participation logiciel Atal	2 ans
2041412	Subventions d'équipement versés Aramits	1 an
2051	Concessions et droits similaires	2 ans
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5 ans
2088	Autres agencements et aménagement de terrains	5 ans
2121	Plantations d'arbres et arbustes	10 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
21328	Immeubles de rapport (centre de jour Somport)	30 ans
21321	Immeubles de rapport	60 ans
21531	Réseaux d'adduction d'eau	50 ans
21532	Réseaux d'assainissement	20 ans
2156 ..	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
21578	Matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	10 ans
217578	Immo corp reçues au titre d'une mise à disposition – Matériel et outillage de voirie	10 ans
21758	Immo corp reçues au titre d'une mise à disposition – Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
217838	Autres immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Autre Matériel informatique	5 ans
217848	Autres immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Autres Matériels de bureau et mobiliers	10 ans
21788	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21828	Matériel de transport	8 ans
21831	Matériel informatique scolaire	5 ans
21838	Autre matériel informatique	5 ans
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires	10 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	15 ans

Pour les biens acquis par la Communauté de Communes du Haut-Béarn sur le Budget Annexe du SICTOM à compter du 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissements seront les suivantes :

Compte	Libellé amortissement	Durée
2031	Frais d'études	5 ans
2051	Concessions et droits similaires	2 ans
21538	Agencements de terrains	30 ans
21828	Matériel de transport	8 ans
21838	Matériel de bureau et informatique	5 ans
21848	Mobilier	15 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Cependant, alors qu'au sein de la comptabilité M14 il était question d'une gestion des amortissements en année pleine, avec un début d'amortissement au 1^{er} janvier N+1 quelle que soit la date d'acquisition du bien ; en comptabilité M57 l'instruction prévoit un amortissement calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps prévisible d'utilisation : c'est la règle du prorata temporis.

L'amortissement sera donc calculé à compter de la date de mise en service entendu comme la date de l'émission du mandat pour tous les biens acquis à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les biens de faible valeur inférieurs à 1000 € seront amortis sur une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 7 décembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé SB

Signé BU

Sami BOURI

Bernard UTHURRY